

LA
TRANSPARENCE
SUR LES TAXES
D'AÉROPORT



AÉROPORT
DE LA RÉUNION
ROLAND GARROS

LE VOYAGE COMMENCE ICI



29.70* €

réellement perçus par
l'Aéroport de La Réunion
Roland Garros

*

Sur un billet Réunion-Paris Aller/Retour en octobre 2014



POUR BIEN COMPRENDRE CE QUE RECOUVRENT LES DITES "TAXES D'AÉROPORT"

	DÉCOMPOSITION DES "TAXES ET REDEVANCES" POUR UN VOL ALLER/RETOUR AU DÉPART DE LA RÉUNION	MONTANT
TAXES RÉELLES	Taxe aéroport perçue par l'aéroport de La Réunion Roland Garros à l'Aller	Montant fixé par décret ministériel tous les ans 12 €*
	Taxe aéroport perçue par l'aéroport de départ du vol retour : Paris, Maurice...	Tarifcation propre à chaque aéroport
	Taxe Aviation Civile : à l'Aller et au Retour	Tarifcation en fonction de la destination : européenne ou internationale
	Taxe Solidarité : à l'Aller et au Retour	Variable de 1 à 40€ en fonction de la destination et de la classe du billet
	Taxe Embarquement (Région Réunion)	Son montant est plafonné par l'État et fixé par le Conseil régional
REDEVANCES PAX AÉROPORTS	Redevance Passager perçue par l'aéroport de La Réunion Roland Garros	Tarifcation propre à chaque aéroport en fonction de la destination : Réunion-Métropole : 17,70 €* Réunion-Maurice : 12,57 €*
	Redevance Passager perçue par l'aéroport de départ du vol retour : Paris, Maurice...	Tarifcation selon la destination propre à chaque aéroport
	Surcharge Compagnie	Montant non réglementé propre à chaque compagnie

LES TAXES : QUI LES PERÇOIT ET À QUOI SERVENT-ELLES ?

La Taxe Aéroport

Elle est perçue par l'Etat et reversée à l'aéroport pour le financement des mesures de sûreté et de sécurité côté pistes, tels que les équipements et tous les moyens humains et matériels dédiés aux contrôles des passagers, des bagages à main et soute, les accès en zone réservée ainsi que le personnel et le matériel de lutte contre les incendies d'aéronef et le péril animalier.

La redevance passager

Elle est perçue par l'aéroport pour les services rendus au titre de l'utilisation de son aérogare par les compagnies aériennes et par les passagers. Elle sert à financer toutes les installations et les aménagements destinés à l'accueil, à l'information et au traitement des passagers et de leurs bagages, ainsi que le système informatique à l'enregistrement et à l'embarquement et l'assistance aux personnes à mobilité réduite. Elle varie suivant les aéroports et la destination du vol.

La Taxe Embarquement

En vigueur dans les régions de Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion, son montant est fixé par le Conseil Régional. Elle est perçue par l'État et reversée aux budgets des Collectivités locales.

La Taxe de l'Aviation Civile

Elle est perçue par l'Etat et finance le fonctionnement de l'administration de l'Aviation Civile et l'aménagement du territoire. Uniforme sur l'ensemble des aéroports français son montant varie suivant les destinations européennes et internationales.

La Taxe de solidarité (dite Taxe Chirac)

Elle est perçue par l'Aviation Civile qui verse ensuite les fonds récoltés à Unitaïd. Cette taxe mise en place par quatorze pays, sert à financer un programme d'aide humanitaire visant à aider les pays en voie de développement à lutter contre le sida, le paludisme, la tuberculose et autres pandémies.

La surcharge compagnie

Elle est perçue par la compagnie aérienne et couvre ses frais afin de financer la hausse du coût du pétrole, des primes d'assurances ou de ses obligations de sûreté. Sa tarification est propre à chaque compagnie.



LA TRANSPARENCE COMMENCE ICI...

 Exemple avec un billet d'avion Réunion - Paris
Aller/Retour

Prix total du billet	979,00 €
Montant des "taxes d'aéroport"	371,07 €

Montant réellement perçu par
l'aéroport de La Réunion Roland Garros **29,70 €***

Soit : 8% des dites « taxes aéroport » et 3% du prix du billet d'avion

**taxe aéroport 12€ + redevance passager 17,70€ (taxe perçue uniquement à l'aller)
Exemple de prix d'un billet observé en octobre 2014*

 Exemple avec un billet d'avion Réunion - Maurice
Aller/Retour

Prix total du billet	222,00 €
Montant des "taxes d'aéroport"	112,13 €

Montant réellement perçu par
l'aéroport de La Réunion Roland Garros **24,57 €***

**taxe aéroport 12€ + redevance passager 12,57€ (taxe perçue uniquement à l'aller)
Exemple de prix d'un billet observé en octobre 2014*